Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_10-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 16 juin 2026

Le mardi seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le jeudi onze juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Etienne RIVAL, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

Maxime LE HE donne pouvoir à Johan CLEQUIN
Christophe GILLET donne pouvoir à Etienne RIVAL

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chloé SERRIERE a été désignée secrétaire de séance.

10 - FINANCES : Attribution d'une subvention à l'association Roc-loisirs suite à l'opération bol de pâtes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-4 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et notamment son article 6 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération en date du 20 mars 2025 portant décision de principe quant à la gestion de la cantine par la commune ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260616-D_2026_06_16_10-DE

Vu la demande présentée par l'école Notre-Dame de Saint-Servant de renouveler l'opération bol de pâtes qui avait été engagée les années précédentes ;

Considérant que la commune est en charge du service de restauration scolaire pour les élèves de l'école de Saint-Servant ;

Considérant que les enfants ont participé à une opération « bol de pâtes » qui a permis de récolter 150 € ;

Considérant que l'opération a été menée, à la demande de l'école, au profit de l'association Roc-loisirs ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Roc-loisirs à titre exceptionnel ;

CHARGE Madame le Maire d'exécuter la présente délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chloé SERRIERE

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE